

Contribution de la France à la Conférence de haut niveau sur la Charte sociale européenne qui se tiendra à Chisinau en République de Moldavie les 18 et 19 mars 2026

- Renforcer les engagements dans le cadre de la Charte sociale européenne

La France réitère l'importance de promouvoir, dans le programme de la Conférence ainsi que dans la résolution finale et dans le plan d'action pour la Charte, l'acceptation par les Etats membres d'engagements additionnels au titre de la Charte. A cet égard la France souligne la pertinence d'organiser un événement conventionnel, comme ce fut le cas lors de la précédente conférence qui s'est tenue à Vilnius en juillet 2024 qui permettrait aux Etats qui le souhaitent de prendre de nouveaux engagements au titre de la Charte.

La Charte sociale européenne révisée est un traité fondamental pour la préservation des droits sociaux. Prenant toute la mesure de l'importance de cet instrument ainsi que de son système de contrôle, la France en a accepté l'ensemble de ses dispositions.

- Institutionnaliser l'engagement ministériel à haut niveau

La France se réjouit, après la tenue en 2024 d'une première conférence à Vilnius, de la tenue de la présente conférence qui aura lieu à Chisinau l'année prochaine. Elle saisit cette occasion pour remercier la Présidence moldave et le Conseil de l'Europe pour la tenue de cet événement. Ces Conférences sont des événements importants qui permettent de mettre en lumière à haut niveau la Charte sociale européenne et son système, de promouvoir l'acceptation d'engagements supplémentaires au titre de la Charte et de mettre en avant les défis contemporains en matière de droits sociaux, qui démontrent que la Charte sociale européenne est un instrument vivant et fondamental dans l'architecture du Conseil de l'Europe. La France soutient la tenue de ces conférences sur une base régulière, qui pourraient être organisées tous les 3 ou 4 ans, ce qui permettrait de donner suffisamment de temps au pays pour procéder entre chaque conférence, aux études nationales nécessaires à la prise d'engagements supplémentaires au titre de la Charte et de s'assurer ainsi que les Conférences de haut niveau soient pleinement réussies et porteuses de résultats concrets.

- Relever les défis contemporains en matière de droits sociaux

Concernant la possibilité de proposer jusqu'à trois thématiques prioritaires, la France propose de mettre en valeur : **l'égalité entre les femmes et les hommes, la lutte contre les inégalités et l'intelligence artificielle et le travail.**